

IMPRIME FISCAL IS - FORMULAIRE 2572

M MOULIN Hervé Zone industrielle de Beaucouzé 49070 Beaucouzé France N° d'adhérent : 19000130739795	<u>Pour le compte :</u> SARL Anjou Agencements Menuiseries Zone industrielle de Beaucouzé 49070 Beaucouzé Période déclarée : 01/09/2014 au 31/08/2015 Date limite de dépôt : 15/12/2015
---	--

Formulaire 2572 (applicable à compter du 31/12/2014)

I - IS BRUT

I-A - Impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice

	Base		Taux	Montant à payer
101 Impôt sur les sociétés (<i>taux normal</i>)		102	33,33 %	0
103 Impôt sur les sociétés (<i>taux réduit</i>)		104	15 %	
15 Total IS brut (<i>lignes 102 + 104 + 105 + 106</i>)				

II - CREANCES

II-A - Créances non reportables et non restituables

Avez-vous des créances non reportables et non restituables à déclarer ?

108 **IS dû après imputation des créances non reportables et non restituables, dans la limite de l'impôt dû**

II-B - Créances reportables au titre de l'exercice pour leur montant total et solde des créances reportables des exercices antérieurs

Créances reportables et restituables

64 CIC - Crédit d'impôt compétitivité Emploi au titre de N	
115 Sous total (<i>total des lignes II-B hors lignes 40 et 34, et déduction de la ligne 65</i>)	
116 IS dû après imputation des créances reportables et restituables dans la limite de l'impôt dû (<i>ligne 108 - ligne 115</i>)	0

II-C - Créances non reportables et restituables au titre de l'exercice

119 **IS dû après imputation des créances non reportables et restituables dans la limite de l'impôt dû** (*lignes 116 - 118*) 0

II-D - Acomptes de l'exercice

69 Versements effectués (*acomptes et/ou soldes*) moins remboursements déjà obtenus

L'IS à payer (lignes 119 - 69) est reporté automatiquement en case 01. De même pour l'excédent d'IS (lignes 69 - 119) en ligne 06.

III - Montant de la contribution exceptionnelle sur l'IS (CE - art. 235 ter ZA)

Êtes-vous redevables de la contribution exceptionnelle ?

41 Montant de la Contribution exceptionnelle au titre de l'exercice (<i>ligne 120 x 10,7%</i>)	0
121 Montant de la Contribution exceptionnelle due au titre de l'exercice (<i>ligne 41 - ligne 20</i>)	0

Le solde de CE à payer (lignes 121 - 122) est reporté automatiquement ligne 02. De même pour l'excédent de CE (lignes 122 - 121) en ligne 07.

IV - Montant de la contribution sociale sur l'IS (CSB - art. 235 ter ZC)

Êtes-vous redevable de la CSB ?

36	Montant de la Contribution Sociale (CSB) sur l'IS (ligne 123 x 3,3%)	0
124	Montant de la Contribution Sociale sur l'IS due au titre de l'exercice (ligne 36 - 19)	0

Le solde de CSB à payer (lignes 124 - 125) est reporté automatiquement en ligne 03. De même l'excédent de CSB (lignes 125 - 124) est reporté en ligne 08.

V - Montant de la contribution annuelle sur les revenus locatifs (CRL)

Êtes-vous redevable de la CRL ?

37	Montant de la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs (ligne 126 x 2,5%)	0
----	---	---

Le solde de CRL à payer (lignes 37 - 127) est reporté automatiquement ligne 04. De même, l'excédent de CRL (lignes 127 - 37) est reporté ligne 09.

RECAPITULATIF DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRIBUTIONS ASSIMILEES

	Montants restant à payer		Excédents constatés
01 Impôt sur les sociétés	0	06	
02 Contribution exceptionnelle	0	07	0
03 Contribution sociale	0	08	0
04 Contribution annuelle sur les revenus locatifs	0	09	0
05 Total des montants restant à payer et des excédents constatés	0	10	
11 Montant total à payer (Total des montants restant à payer - total des excédents constatés)	0		

Paiement par imputation d'une autre taxe

Si vous souhaitez utiliser un trop versé d'une taxe pour acquitter le montant de l'IS et des contributions assimilées complétez les cases ci-dessous :

134	Montant à payer après imputation d'une autre taxe (lignes 11 - 133)	0
-----	---	---

Excédent constaté

12	Montant total de l'excédent (Total des excédents constatés - total des montants restant à payer)	
14	Remboursement d'excédent de versement demandé (ligne 12 - ligne 13 - ligne 130)	



DIR DEPT FINANCES PUBLIQUES MAINE ET LOIRE

1 RUE TALOT
49041 Angers Cedex 01

Accueil du public :
Horaires sur impots.gouv.fr nous contacter.

Téléphone : 02 41 20 22 09
DDFIP49@dgfip.finances.gouv.fr

M MOULIN Hervé, merci d'avoir déposé la déclaration de l'entreprise SARL AAM, SIREN 4890129970.

Cet accusé de réception est délivré et signé électroniquement par l'administration fiscale. Il établit que vous avez déposé votre déclaration aux jour et heure indiqués dans la rubrique « Date de dépôt ».

Cet accusé de réception est opposable à l'administration à condition que les informations contenues dans le cadre intitulé « Accusé de réception signé » ci-dessous soient conservés sans aucune modification.

ACCUSE DE RECEPTION SIGNE

Informations sur le document signé

Procédure : Déclaration IS

Formulaire : 2572

Période déclarée : 01/09/2014 au 31/08/2015

Date limite de dépôt : 15/12/2015

Numéro de dépôt : IS 30164224-0000000049542669

Date de dépôt : 1 Décembre 2015 à 15:48:18 (heure de Paris)

Désignation du soumissionnaire : SARL AAM

Identifiant du soumissionnaire : 4890129970

Désignation du signataire : MOULIN Hervé

Synthèse des éléments déclarés : 12 Montant total de l'excédent

14 Remboursements d'excédent de versement demandé

Signature de l'administration

Désignation : DIRECTION DES FINANCES PUBLIQUES –Production (certificat n° 186802394573059703104173)

Signature numérique : hrepwj38+deuc4hgydbse578cfdpe57

M MOULIN Hervé Zone industrielle de Beaucouzé 49070 Beaucouzé France N° d'adhérent : 19000130739795	<u>Pour le compte :</u> SARL Anjou Agencements Menuiseries Zone industrielle de Beaucouzé 49070 Beaucouzé Période déclarée : 01/09/2014 au 31/08/2015 Date limite de dépôt : 15/12/2015
---	--

Eléments déclarés

Formulaire 2573 (applicable à compter du 01/01/2015)

I - DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE CREANCES										
N°	Nature de la créance ou du crédit d'impôt	Année ou exercice d'origine de la créance	Montant de l'intérêt légal à déduire (uniquement pour les RAD en procédure collective)	Montant du remboursement sollicité	En cas de demande formulée suite à l'ouverture d'une procédure collective: Nature de la procédure	En cas de demande formulée suite à l'ouverture d'une procédure collective: Date d'ouverture de la procédure	Motif de la demande (Jeune entreprise innovante, PME ou entreprise nouvelle)	Demande d'imputation sur échéance future : impôt concerné	Demande d'imputation sur échéance future : date de l'échéance	Demande d'imputation sur échéance future : montant à utiliser
1	CIC	2014								